AFER EUROCROISSANCE

Support du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer

Reporting au 30 septembre 2019

AVIVA
Partenaire de l'AFER

COMMENTAIRE DE GESTION

La performance d'Afer Eurocroissance au troisième trimestre 2019 s'établit à + 3,74 %. Toutes les classes d'actif ont positivement contribué à cette performance. La meilleure performance est notamment à mettre au crédit des actifs défensifs et notamment les obligations de l'état français.

En ce qui concerne notre stratégie de gestion, nous avons diminué notre exposition action fin juillet. Le mois d'août est historiquement agité et les performances à fin juillet étaient très satisfaisantes. Depuis, nous avons remis un peu de risque notamment sur le Japon. Nous abordons le quatrième trimestre avec une performance de 13,77 % depuis le début d'année. Nous allons essayer de conserver ce niveau de performance en nous positionnant principalement sur le marché du crédit.

Commentaire achevé de rédiger le 28 octobre 2019 par Aviva Investors France.

Baromètre des marchés	
Performance du 26/09/2018 au 25/09/2019	
Eurostoxx50[1] dividendes nets réinvestis	+ 5,13 %[6]
CAC40[2] dividendes nets réinvestis	+ 3,66 %[6]
Euro MTS 10-15 ans[3]	+ 16,87 %[6]
Eonia[4] capitalisé	- 0,37 %[6]
Niveau des taux au 25/09/2019	
Taux Eonia	- 0,455[6]
Taux Tec 10 ans[5]	- 0,303[7]
Taux Tec 20 ans	+ 0,123[7]
Taux Tec 30 ans	+ 0,450[7]

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

COMPOSITION DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE AU 25/09/2019

RÉPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS

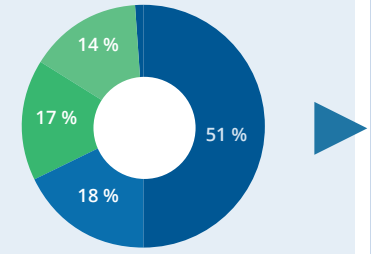

Obligations[8]	51 %
OPC obligataires	18 %
Immobilier (SCI)	17 %
OPC actions	14 %

Détail des actifs obligataires

(en % de l'actif total)

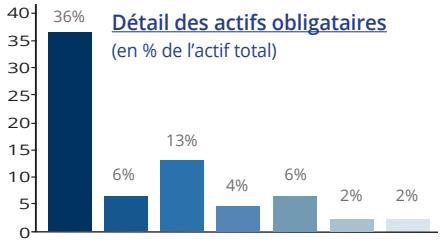

Etats zone euro	36 %
Etats émergents	6 %
Entreprises notées AAA à BBB-[9]	13 %
Entreprises notées BB+ et en-deçà	4 %
Zone USA	6 %
Zone Asie	2 %
Autres	2 %

Détail des actifs non obligataires

(en % de l'actif total)

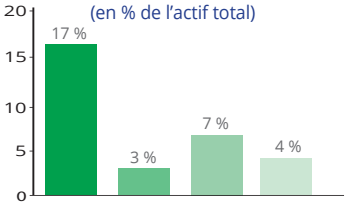

Immobilier	17 %
Actions européennes	3 %
Actions internationales	7 %
Actions de petites capitalisations boursières	4 %

COMMENTAIRE DE MARCHÉ

Le ralentissement de la croissance économique mondiale se confirme. Dans ce contexte, les interventions des banques centrales avec l'annonce d'une deuxième baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine en septembre et d'un ensemble de mesures de soutien exceptionnel de la part de la Banque centrale européenne, ont soutenu les marchés actions en dépit de nouvelles économiques mal orientées en zone euro. Après leur excès de faiblesse du mois d'août, les actions sont reparties à la hausse pour signer leur troisième trimestre consécutif de progression. L'espoir d'avancées dans la guerre commerciale a également soutenu les actifs risqués en fin de trimestre.

Sur le marché obligataire, le rendement du Bund allemand à dix ans, qui a atteint un nouveau plus bas à - 0,718 % le 28 août, se maintient en territoire négatif depuis début mai 2019.

Celui du 10 ans français a pris le même chemin avec un nouveau plus bas à - 0,441% le 15 août. Les emprunts des pays dits périphériques (Espagne, Portugal...) ont également été orientés à la baisse sur la période. Pour la première fois de son histoire, le taux de l'emprunt à 10 ans italien est passé sous le seuil de 1% à la fin du mois d'août après l'annonce de négociations pour former un nouveau gouvernement.

Commentaire achevé de rédiger le 28 octobre 2019 par Aviva Investors France.

(1) L'Eurostoxx 50 est un indice boursier constitué de 50 sociétés européennes les plus représentatives des pays de la zone euro.
(2) Le CAC 40 est un indice boursier constitué de 40 sociétés sélectionnées parmi les 100 plus importantes capitalisations boursières cotées à la Bourse de Paris.
(3) L'Euro MTS 10-15 ans est un indice représentatif de la performance des obligations d'état de la zone euro de maturités comprises entre 10 et 15 ans.
(4) L'Eonia (Euro OverNight Index Average) est un taux de référence des dépôts interbancaires pratiqués au jour le jour dans la zone euro.
(5) Le TEC10 est le Taux à Echéance Constante à 10 ans. Il représente le taux de rendement actuariel d'une Obligation Assimilable du Trésor (OAT) fictive d'échéance exactement égale à 10 ans. Le TEC 10 est obtenu par interpolation des taux sur le marché secondaire des OAT encadrant une maturité exacte de 10 ans. Source : Agence France Trésor.
(6) Source : Datastream.
(7) Source : Banque de France.
(8) Poche comprenant des Obligations Assimilables du Trésor et des obligations d'entreprise.
(9) Selon la norme Solvency II, il s'agit de la note médiane parmi les 3 notes attribuées chacune par les 3 agences principales de notation : Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings. Si on ne dispose des notes que de 2 agences, la note la moins bonne est retenue. Les entreprises notées BB+ et en-deçà correspondent aux obligations dites à « haut rendement » (ou « high yield »).

Sources : Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n°GP 97-114, et par Aviva Investors Real Estate France SGP, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000019.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Épargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

AFER EUROCROISSANCE

Support du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer

Reporting au 30 septembre 2019

AVIVA
Partenaire de l'AFER

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE DE L'ACTIF DU SUPPORT (en base 100)

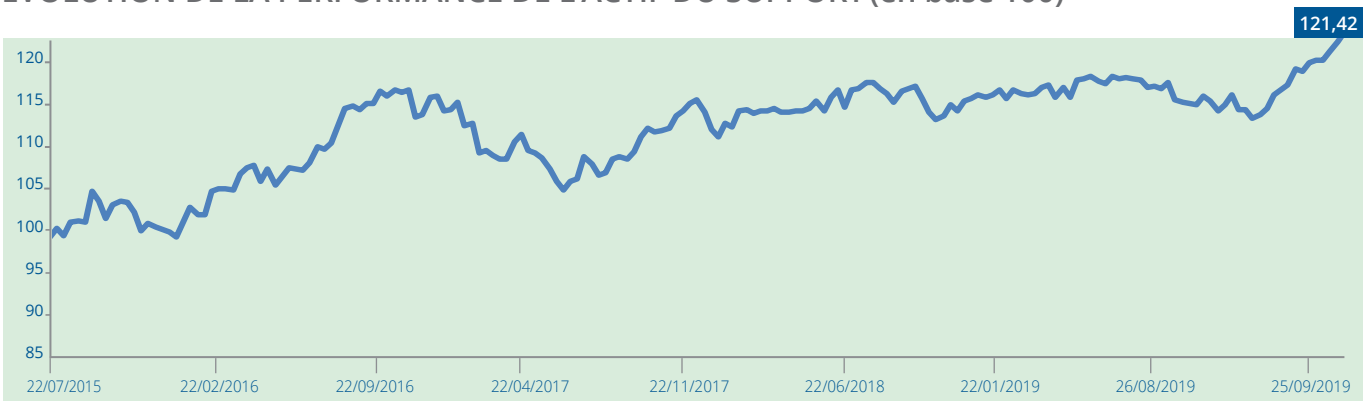

Du 22 juillet 2015[1] au 25 septembre 2019, le support Afer Eurocroissance a réalisé une performance globale de **+ 21,42 %[2]** soit une performance annualisée de **+ 4,75 %[2].**

Du 26 septembre 2018 au 25 septembre 2019, le support Afer Eurocroissance a réalisé une performance globale de **+ 11,57 %[2].**

La performance individuelle du support Afer Eurocroissance de chaque adhésion diffère de la performance globale du support Afer Eurocroissance. Elle est disponible sur l'Espace Sécurisé Adhérent sur www.afer.fr

QUELQUES ILLUSTRATIONS DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

Hypothèse retenue : un versement brut de 10 204,08 € [3] sur le support Afer Eurocroissance soit un investissement de 10 000 € net de frais sur versement.

	Date de valeur retenue pour l'investissement	Echéance choisie par l'adhérent	Montant de l'épargne au 25/09/2019	Performance[4] entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 25/09/2019	Performance[4] annualisée entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 25/09/2019
Adhérent A	22/07/2015	10 ans	11 877,15 €	18,77 %	4,19 %
Adhérent B	22/07/2015	20 ans	15 126,57 €	51,27 %	10,38 %
Adhérent C	22/07/2015	40 ans	18 225,55 €	82,26 %	15,39 %
Adhérent D	30/12/2015	10 ans	12 261,09 €	22,61 %	5,59 %
Adhérent E	30/12/2015	20 ans	16 894,09 €	68,94 %	15,01 %
Adhérent F	30/12/2015	40 ans	21 896,62 €	118,97 %	23,24 %
Adhérent G	28/12/2016	10 ans	11 163,84 €	11,64 %	4,08 %
Adhérent H	28/12/2016	20 ans	13 853,14 €	38,53 %	12,58 %
Adhérent I	28/12/2016	40 ans	16 584,09 €	65,84 %	20,20 %
Adhérent J	27/12/2017	10 ans	10 690,90 €	6,91 %	3,89 %
Adhérent K	27/12/2017	20 ans	12 991,47 €	29,91 %	16,13 %
Adhérent L	27/12/2017	40 ans	15 662,61 €	56,63 %	29,23 %
Adhérent M	26/09/2018	10 ans	10 972,87 €	9,73 %	9,73 %
Adhérent N	26/09/2018	20 ans	12 849,85 €	28,50 %	28,50 %
Adhérent O	26/09/2018	40 ans	15 079,92 €	50,80 %	50,80 %

La performance de chaque investissement dépend de la date des versements sur le support Afer Eurocroissance et de la durée d'engagements choisie par l'adhérent lors de son premier investissement sur le support Afer Eurocroissance.

Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100 % des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage. Ainsi, avant l'échéance de la garantie, les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

(1) Le 22 juillet 2015 correspond à la première date de valorisation du support Afer Eurocroissance.
(2) Performance nette de frais de gestion du contrat et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.
(3) 10 204,08 euros correspond au montant brut versé. En appliquant les frais sur versements de 2 %, on obtient un montant net investi de 10 000 euros. (détail du calcul : 10 204,08 (1-2%) = 10 000).*
(4) Performance nette de frais de gestion du contrat et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Sources : Aviva vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n° GP 97-114, et par Aviva Investors Real Estate France SGP, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000019.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

AFER EUROCROISSANCE

Support du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer

Reporting au 30 septembre 2019

AVIVA
Partenaire de l'AFER

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES ADHÉSIONS (en euros)(1)

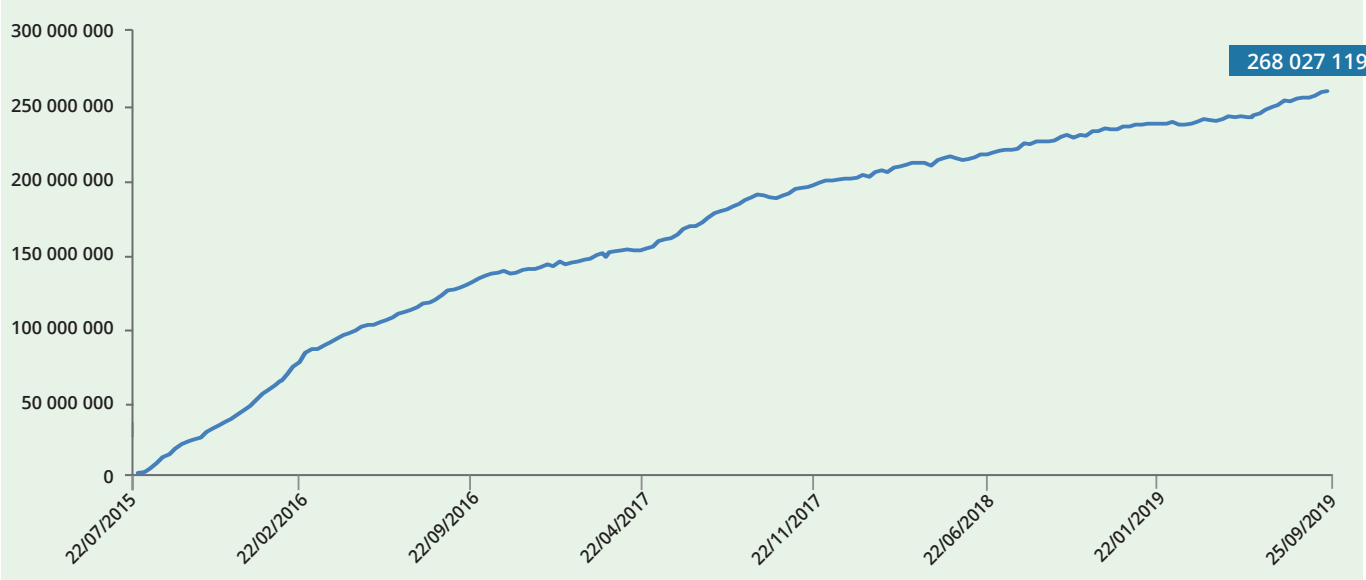

Au 25 septembre 2019, l'encours (1) des contrats est de **268 027 119 € auquel s'ajoute un montant de 1 548 243 €** au titre de la Provision Collective de Diversification Différée (PCDD).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES ADHÉSIONS(1)

Provision mathématique	Provision de diversification	TOTAL
84,2 %	15,8 %	100 %

- La provision mathématique, par son actualisation régulière, permet d'atteindre le montant garanti à l'échéance.
- La provision de diversification constitue le principal « moteur de performance » de l'investissement du support Afer Eurocroissance.

VALEUR LIQUIDATIVE DE LA PART DE PROVISION DE DIVERSIFICATION

La dernière valeur connue de la part de provision de diversification au 30 septembre 2019 s'établit à 186,8994 €.

Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100% des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage. Ainsi, avant l'échéance de la garantie, les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

(1) L'actif en représentation des engagements au passif est en valeur boursière.

Sources : Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n°GP 97-114, et par Aviva Investors Real Estate France SGP, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000019.

AFER EUROCROISSANCE

Support du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer

Reporting au 30 septembre 2019

AVIVA
Partenaire de l'AFER

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

Description générale du support

- Une garantie à l'échéance au moins égale à 100 % des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage.
- Une durée des engagements au choix entre 10 ans (durée minimale) et 40 ans (durée maximale) par paliers d'un an.
- Un montant minimum par versement de 100 € quel que soit le mode de versement.
- Des coassureurs (Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite) qui s'engagent sur le nombre de parts de provision de diversification et sur une valeur minimale de la part, fixée à 1 €.
- Une valorisation réalisée de façon hebdomadaire.

Frais du contrat et coût de la garantie plancher applicables sur Afer Eurocroissance

- Des frais sur versements de 0 % depuis le 1er septembre 2019, antérieurement 2 %.
- Des frais de gestion annuels de 0,89 %.
- Des frais de gestion financière compris dans les frais de gestion de l'adhésion.
- En cas de décès avant le 75ème anniversaire de l'adhérent, le montant des sommes investies nettes de frais (sous déduction des rachats et des arbitrages) sur le support Afer Eurocroissance est garanti(1). Le coût annuel de la garantie plancher est de 0,055 % de l'épargne investie sur le support Afer Eurocroissance.

Participation aux résultats

Le montant de la participation aux résultats techniques est attribué chaque semaine au titre des adhésions investies dans ces engagements à date d'affectation, selon les modalités arrêtées par les coassureurs et l'Afer parmi l'une ou la combinaison des modalités suivantes :

- en provision de diversification, par revalorisation de la part ou par attribution de parts supplémentaires ;
- sous forme de dotation à la provision collective de diversification différée (PCDD), dans le respect de la réglementation ;
- en provision mathématique par la revalorisation des garanties au terme.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous reporter à la notice ou à l'annexe financière du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer relative aux engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification.

(1) Le contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer comporte une garantie complémentaire non optionnelle en cas de décès (garantie plancher) au titre de l'épargne investie sur les supports en Unités de compte et en engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification. Voir les modalités fixées au contrat.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Épargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

Aviva Vie – *Société Anonyme d'assurance vie et de capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros – Entreprise régie par le Code des assurances* – Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes – 732 020 805 R.C.S. Nanterre.

Aviva Epargne Retraite – *Société Anonyme au capital de 553 879 451 euros – Entreprise régie par le Code des assurances* – Siège Social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes – 378 741 722 R.C.S. Nanterre.

Aviva Investors France – *Société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114 – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 793 700 euros –* Siège social : 14 rue Roquépine, 75 008 Paris 335 133 229 RCS Paris.

Association Française d'Epargne et de Retraite – *Association régie par la loi du 1er juillet 1901* – 36 rue de Châteaudun – 75009 Paris.

61019-1909